

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021 de la coopérative Le Panier Bio à 2 Roues

Date : 29 mars 2021, entre 19h00 et 20h45

Lieu : par visioconférence

Auteur du procès-verbal : Timothée Crettenand, membre et secrétaire du comité

Excusé·e·s : Estelle Hallada Roy, Morgane Vanbiervliet, Muriel Cordier, Jeanne de Montmollin

1. Mots de bienvenue du président

La séance commence à 19h05 par le message de bienvenue du président François Turk adressé aux 43 personnes, dont 38 membres présent·e·s. Ce dernier rappelle qu'il s'agit de la 11^{ème} AG et qu'il était le seul salarié à la création du P2R en 2010. Il y a actuellement plus de 300 membres et 9 salarié·e·s. Son rêve d'être capable de produire ses propres légumes s'est réalisé et la gouvernance partagée fonctionne bien dorénavant. Enea Rezzonico remercie François Turk pour son engagement et sa contribution essentielle au développement du P2R.

2. Explication du processus de vote et nomination des scrutateurs·trices

Jasmine Lorenzini détaille le fonctionnement du vote. Les votes se dérouleront par sondage : la question soumise au vote apparaîtra sur l'écran et il faudra simplement cliquer sur la réponse souhaitée (oui / non / abstention). Le vote par sondage permet d'avoir le résultat global du vote immédiatement ; toutefois, il ne permet pas de vérifier tout de suite que toutes les personnes ayant voté soient bien membres. C'est pourquoi, en cas de vote serré (moins de 10 pour cent d'écart), le premier vote par sondage sera annulé et un deuxième vote sera lancé via le chat textuel permettant à chaque participant·e d'envoyer des messages. La vérification et le comptage manuel des votes serait alors réalisé immédiatement.

3. Approbation de l'ordre du jour – vote

François Turk présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres présent·e·s. Celui-ci est approuvé à 100% des suffrages exprimés (31 oui / 0 non / 7 abstentions).

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020 – vote

Le procès-verbal de l'AG 2020 est approuvé par 100% des suffrages exprimés (oui 28 / 0 non / 10 abstentions). Le secrétaire et auteur du procès-verbal, Timothée Crettenand, est remercié pour son travail de rédaction.

5. Rapport d'activité de l'année 2020 – présentation, discussion et vote

Activités maraîchères

Nicolas présente l'équipe de maraîchage. Il détaille ensuite la production d'Étagnières pour 2020: 1.5 tonne de tomates, 4000 pièces de laitues, 1 tonne de courgettes, et plusieurs autres légumes. La production totale effective en 2020 s'élève à environ CHF 50'000 de légumes au prix revendeur et à environ 28% de la valeur totale des produits distribués annuellement dans les paniers. La production prévue pour 2021 est d'environ CHF 168'000 de légumes (valeur du marché au prix revendeur), correspondant à environ 88% de la valeur totale de produits distribués annuellement dans les paniers. La surface cultivée va augmenter d'env. 50% incluant deux nouvelles serres qui s'ajoutent aux deux serres déjà existantes (au total env. 1000 m² de surface sous serre). Il est prévu de produire entre autres env. 3.5 tonnes de tomates, production qui devrait couvrir tous

les besoins du P2R pour ce produit. L'espace de stockage est agrandi et un nouveau système d'irrigation automatisé sera mis en place. Un plan des cultures précis permettra de savoir quoi planter chaque semaine. Le nombre de demi-journées a été doublé afin de soutenir les maraîchers·ères. Les plantons seront fournis par un nouveau fournisseur car celui de l'année dernière a fait faillite ; ce changement semble bénéfique pour le P2R car la qualité des plantons est meilleure.

Campagne de financement participatif

Nicolas revient sur cette campagne de financement qui avait pour but d'assurer les investissements sans avoir à puiser dans nos réserves : CHF 70'000 avaient été demandés pour couvrir les investissements du maraîchage et CHF 66'240 ont été récoltés dont CHF 10'000 sous forme de dons et CHF 56'240 sous forme de parts sociales remboursables. Nicolas remercie tous·tes les membres de leur soutien.

Évolution des abonnements aux paniers et aux autres produits complémentaires

Enea Rezzonico continue en présentant l'évolution du nombre d'abonnements aux paniers. Après une augmentation importante, notamment en 2016, il a été décidé de stabiliser le nombre de paniers livrés pour des raisons logistiques et de ressources humaines (environ 330 paniers) ; le P2R est confortable car il y a une liste d'attente de personnes souhaitant devenir membre du P2R. Le taux de résiliation suivait une tendance à la baisse jusqu'en 2018 et s'est stabilisé autour de 20% par année. Enea Rezzonico poursuit sa présentation en mentionnant l'évolution du nombre d'abonnements aux produits complémentaires : celui des œufs est en augmentation régulière alors que ceux du tofu, du fromage et du pain restent relativement stables (env. 40 abonnements pour chaque produit). Il détaille ensuite les produits distribués en 2020 :

- Environ 15'000 paniers de fruits et légumes pour un total d'environ 45'000 kg
- Environ 1'000 portions de fromage pour un total d'environ 350 kg
- Environ 1'800 pains pour un total d'environ 900 kg
- Environ 840 portions de tofu pour un total d'environ 200 kg
- Environ 30'000 œufs
- Des centaines de commandes de produits d'épicerie, commandes qui ont fortement augmenté en début d'année probablement en grande partie à cause de la crise sanitaire.

Origine des produits

L'origine des fruits et légumes en proportion du volume des achats annuels par producteur·trice et son évolution depuis 2017 est présentée. 95% des produits proviennent de cultures situées à moins de 40 kilomètres de Lausanne. Le champ à Étagnières est devenu le principal fournisseur déjà en 2020, exclusivement en légumes. Le domaine de Biolettes à Ballens nous fournit la majorité des légumes d'hiver, alors que plusieurs producteurs·trices fournissent des légumes d'été en complément de notre production. Le Domaine de Roveray à Aubonne nous fournit la majorité des fruits.

Réclamations

123 réclamations ont été enregistrées au total en 2020, dont 70 pour des problèmes concernant les paniers de fruits et légumes (paniers incomplets, paniers égarés, etc.). 15'000 paniers ont été livrés en 2020, ce qui représente en moyenne environ 1 réclamation par membre toutes les 190 livraisons.

Comparaison des prix

Les prix des fruits et légumes distribués dans les paniers du P2R ont été comparés avec ceux d'autres points de vente de la région lausannoise, pendant la période 2016-2020. Tous les autres

points de vente comparés proposent des produits à des prix qui sont en moyenne supérieurs à ceux du P2R avec toutefois une tendance à l'homogénéisation au fil des années. Cette tendance s'explique par l'augmentation de la demande en bio et par des producteurs-trices commercialisant en circuits courts s'accompagnant d'une augmentation des prix par la plupart de nos producteurs-trices (+ env. 12% entre 2017 et 2020). Avec le lancement de notre propre production à Etagnières, nous avons l'ambition de déterminer les prix de nos produits par les coûts de production et non plus par une logique d'offre et de demande.

Demi-journées de travail

En 2020, 430 demi-journées ont été réalisées. Environ 1/5 des membres n'ont pas réalisé leur demi-journée et 27 francs par demi-journée ont pu être versés aux membres ayant réalisé une ou plusieurs demi-journée(s) supplémentaire(s). Enea Rezzonico rappelle l'importance de ces demi-journées qui équivalent en temps de travail cumulé à environ le temps de travail d'un·e salarié·e à plein-temps.

Politique salariale

Mathieu Hefti explique qu'avec le lancement du projet de maraîchage, les effectifs ont considérablement augmenté, passant de 4 à 9 salarié·e·s. La volonté de définir, en gouvernance partagée, une politique salariale pour l'ensemble des collaborateurs-trices a mené à un processus en plusieurs étapes permettant à tous·toutes les collaborateurs-trices de contribuer à la définition de leur salaire et à celui de leurs collègues. Une structure des salaires a été établie avec un écart de salaire inférieur à 20% entre le salaire le plus bas et le plus élevé. Une définition de critères (plutôt objectifs tels que les capacités financières de la coopérative, les compétences, la pénibilité du travail, les us et coutumes, et d'autres plus subjectifs tels que le rayonnement/la contribution au sein de la coopérative) ont constitué la base de discussion commune sans qu'une pondération chiffrée dans les critères ne soit appliquée. Finalement, des entretiens de feedback entre salarié·e·s ont été réalisés, suivis d'entretiens individuels avec le groupe du personnel avant une séance collective d'harmonisation salariale. Ce processus collectif impliquant des membres du comité et les collaborateurs-trices salarié·e·s a été mis en œuvre pour la première fois en février 2021; ce processus novateur demande du temps et évoluera ces prochaines années : le groupe de travail « personnel » du comité est ouvert à débattre de ce sujet avec les membres intéressé·e·s.

Question d'une coopératrice sur le salaire minimum : est-ce que le salaire minimal que vous avez fixé correspond à ce qui se fait dans les autres entreprises maraîchères ? Mathieu Hefti répond qu'il est en tout cas au-dessus du minimum légal, et probablement légèrement supérieur aux salaires en vigueur au sein de quelques autres entreprises de notre région.

Question d'une coopératrice sur l'engagement en période de récoltes. Mathieu Hefti répond que Nicolas définira si cela peut se faire avec des membres ou s'il faudra de l'aide externe.

Un livreur rappelle que, bien que les salaires au P2R soient supérieurs au marché, ils restent très bas en comparaison avec les salaires médians suisses.

Gouvernance partagée

Jasmine Lorenzini revient sur l'appel à candidature féminine pour le comité qui a eu un écho favorable avec de nombreuses réponses. Le comité est ainsi élargi à 18 membres. Le fonctionnement du comité a été réorganisé avec huit groupes de travail et des séances mensuelles de coordination, le tout à l'aide d'outils de gouvernance partagée. Le comité est

ouvert à répondre à toute question relative à son fonctionnement et/ou à accueillir celles et ceux qui souhaiteraient assister à l'une de ses séances avant d'éventuellement s'engager dans un des groupes de travail.

Question d'une coopératrice sur le nom des groupes de travail. Cyril les détaille : accueil pédagogique, communication, comptabilité, évènements, gouvernance, logistique, personnel, maraîchage.

Le rapport d'activité est approuvé à 100% des suffrages exprimés (30 oui, 0 non, 8 abstentions).

6. Comptes annuels de l'année 2020 – présentation et vote

Loïc Andolfatto explique que l'objectif principal de l'année 2020 était le lancement du projet de maraîchage. Il présente ensuite un résumé des comptes :

Bilan

Actifs circulants (banques, créances)	CHF	305'351.-
Actifs immobilisés (composés par 85% de matériel de maraîchage et 15% de vélos + camionnette)	CHF	75'803.-
Passifs (dettes, principalement passifs transitoires - les légumes facturés en 2020 livrés en 2021)	CHF	- 256'501.-
Capital propre (fortune* dont part sociales)	CHF	- 124'652.-

* en augmentation grâce à la campagne de financement de l'activité de maraîchage (parts sociales)

Résultat

Produits (ventes et abonnements)	CHF	403'339.-
Charges (achats de produits, en baisse grâce à notre production propre)	CHF	- 193'939.-
Personnel (salaires et charges sociales)	CHF	- 162'561.-
Exploitation et taxes (loyer, entretien, amortissement, impôts et TVA)	CHF	- 85'420.-
Résultat (perte réalisée)	CHF	- 38'583.-

La perte prévue dans le budget était d'environ 33'000 francs ce qui indique que l'estimation globale était bonne et que l'objectif est presque atteint en termes financiers. L'évolution en hausse des ventes et de l'exploitation depuis 2012 est ensuite présentée. Les achats sont en baisse puisque P2R est devenu le premier producteur. Le résultat négatif n'est pas critique en soi en raison des investissements qui ne seront pas reconduits chaque année. L'activité étant lancée, il y aura désormais beaucoup moins de dépendance au prix du marché ; cette capacité d'autoproduction est un atout éthique et pratique.

Le rapport du vérificateur des comptes, Bernat Palou, a été réalisé suite au contrôle des comptes et a été envoyé aux membres ensemble en même temps que l'invitation à l'assemblée générale.

Les comptes annuels sont approuvés à 100% des suffrages exprimés (31 oui, 0 non, 7 abstentions).

7. Décharge aux membres actuels du comité et au vérificateur des comptes de l'année 2020 – vote

L'assemblée donne décharge aux membres du comité sortant (François Turk, président ; Loïc Andolfatto, trésorier ; Timothée Crettenand, secrétaire ; Bernat Palou, vérificateur des comptes) à 100% des suffrages exprimés (28 oui, 0 non, 10 abstentions).

8. Élection du comité et du vérificateur des comptes 2021 – présentation et vote

Le comité actuel prévoit de présenter les candidatures suivantes : Jasmine Lorenzini (présidente), Loïc Andolfatto (trésorier), Cynthia Magnin (secrétaire), Daniel Schöni (vérificateur des comptes).

La composition du nouveau comité tel que proposé par le comité actuel est approuvée à 100% des suffrages exprimés (31 oui, 0 non, 7 abstentions). Ce comité travaillera en étroite collaboration avec plusieurs membres non élu-e-s faisant partie du comité élargi.

9. Budget prévisionnel de l'année 2021 – présentation et discussion

Loïc Andolfatto présente le budget prévisionnel suivant (dans l'hypothèse d'une politique salariale inchangée) :

Bilan

Actifs circulants (banques, créances)	276'805.-
Actifs immobilisés pour les investissements, dont la camionnette	6'509.-
Actifs immobilisés pour le maraîchage (outils, machines, tunnels, etc.)	68'440.-
Passifs (dettes, dont principalement passifs transitoires)	- 225'000.-
Capital propre (fortune dont part sociales)	- 126'754.-

Résultat

Produits (ventes, abonnements et mise en stock pour distribution 2022)	434'500.-
Charges (achats de produits)	- 123'100.-
Personnel (salaires et charges sociales)	- 227'700.-
Exploitation et taxes :	
loyer, entretien, amortissement, impôts et TVA	- 39'800.-
coûts et amortissement maraîchage (semences, engrais, entretien)	- 43'900.-
Résultat	0.-

Loïc Andolfatto précise que les produits vont augmenter avec une part plus importante de grands paniers. De plus, une partie de la production 2021 sera stockée pour 2022, ce qui fait augmenter les produits. Avec ce budget raisonnable et dans l'hypothèse prudente de 70% de succès du plan cultures, on vise ainsi un exercice à l'équilibre, ce qui n'était pas prévu aussi tôt au départ du projet de maraîchage.

10. Proposition d'introduction d'une contribution solidaire facultative au prix des paniers pour améliorer les conditions salariales de nos collaborateurs·trices salarié·e·s – présentation, discussion et vote

Jasmine Lorenzini explique que les conditions d'engagement des salarié·e·s lui tiennent particulièrement à cœur. Un travail de réflexion a été réalisé ces derniers mois. Avant de le présenter, elle présente les conditions actuelles des salarié·e·s. On voit que les salaires minimaux exigés par la loi sont très bas pour vivre dans l'arc lémanique (3'847 francs). Les salaires médians pratiqués par le P2R ne sont pas beaucoup plus élevés (4'089 francs). L'utilisation du calculateur statistique des salaires « Salarium » mis à disposition par l'office fédéral de la statistique montre que le P2R ne se situe pas loin de la médiane calculée par cet outil (4'094 francs) pour des postes comparables à ceux qui existent au sein du P2R, avec toutefois des écarts importants à cette moyenne ; quant aux salaires médians suisses, toute profession confondue, ils sont plus élevés (6'538 francs). Jasmine Lorenzini suggère que les coopérateurs·trices se questionnent sur ces salaires à l'aune de leurs salaires respectifs.

Une comparaison avec les pratiques salariales d'autres organisations similaires à la nôtre a permis de développer une proposition pour le P2R. Au sein de l'association neuchâteloise Rage de Vert, il existe un tarif de base qui permet de payer un salaire aux maraîchers·ères d'environ 20 francs net/heure. En ajoutant 1, 2, 4 voire 8 francs de plus par panier, cela permet d'augmenter le salaire des maraîchers·ères jusqu'à 2'800 francs à 50% contre 2'100 avec le tarif de base. Aux Jardins de Cocagne, pionniers en Europe, la coopérative propose à chaque membre de se positionner en fonction d'un barème pour fixer le prix du panier : la cotisation est proportionnelle au revenu brut annuel moyen par adulte.

Fort de ces modèles inspirants, le comité du P2R propose d'introduire à partir de 2022 une contribution solidaire facultative. À titre d'exemple, trois scénarios ont été imaginés : si 60% des membres choisissent de payer un franc de plus par panier et par année, environ 9'000 francs de plus seront disponibles pour les salaires, 18'000 avec 2 francs de plus et 27'000 avec 3 francs supplémentaires par panier et par an. L'impact de ses contributions sur les salaires de nos employé·e·s serait important : avec un franc de plus payé par panier et par an par 60% des membres, l'augmentation du salaire moyen serait de 4%, passant de 4'083 à 4'249 francs. Avec 3 francs de plus payés par panier et par an par 60% des membres, ce serait 12% d'augmentation du salaire moyen qui s'établirait alors à 4'580 francs. Loïc Andolfatto précise que cette contribution solidaire serait intégralement destinée aux salaires et non pas à un remboursement ou quelque autre activité que ce soit.

Question d'une coopératrice : Pourquoi ne pas proposer une contribution libre supérieure à 3 francs ? Enea Rezzonico précise que ce sont des scénarios (1, 2 ou 3 francs) et que la possibilité de donner plus existera.

Question d'une coopératrice : Pour 2021 peut-on créer un fonds volontaire "dons pour salaire" ? Loïc Andolfatto rappelle qu'il est toujours possible de verser de l'argent sur le compte du P2R.

Question d'un coopérateur : Est-ce qu'il serait possible de créer un fonds alimenté par les contributions provenant de la facturation des DJ non effectuées? Enea Rezzonico répond que le règlement des demi-journées, modifié lors de la dernière assemblée générale, prévoit que les

contributions issues de la facturation des DJ non effectuées sont redistribuées à celles et ceux qui en ont fait plus que prévu. La proposition d'un changement de ce règlement n'étant pas à l'ordre du jour de cette assemblée générale, il faudrait convoquer une assemblée extraordinaire ou attendre la prochaine assemblée générale pour considérer une telle modification. Enea Rezzonico relève aussi l'intérêt de garder la possibilité de faire plus de demi-journées si l'on désire réduire le prix de son abonnement.

Question d'un coopérateur : Pourrait-on avoir la possibilité de renoncer à cette rétribution ? Enea Rezzonico répond que c'est tout à fait possible et qu'il précisera cela dans un mail qui sera envoyé prochainement aux membres concerné·e·s.

A l'issue de la discussion, la proposition d'introduction d'une contribution solidaire facultative au prix des paniers est approuvée à 100% des suffrages exprimés (32 oui, 0 non, 6 abstentions).

11. Divers

François félicite Jasmine et Cynthia pour leur élection respectivement aux postes de présidente et de secrétaire.

La séance est levée à 20h45.

Signatures

François Turk (président)

Timothée Crettenand (secrétaire)